

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
22 mai 2014

---

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CD225

présenté par  
M. Savary, rapporteur

-----  
**ARTICLE 16**

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« droit, taxe ou contribution prévue »,

les mots :

« d'aucune contribution, d'aucune taxe ni d'aucun droit prévu ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Correction d'une erreur de langue.